



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du samedi 27 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 0

Absents : 2

Date de la convocation :

23/06/2026

Secrétaire de séance :

Patrick PARFAIT

N° interne de l'acte :

2026-037

Le samedi vingt-sept juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Adeline HIREL TRIBALAT, Michel MONTEL

Désignation Représentants France Loire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts et les dispositions applicables à la société France Loire ;

Vu l'article L. 441-2 du Code la Construction et de l'habitation contribuant au bon fonctionnement des commissions et à la mise en œuvre d'attributions de logements cohérentes en lien avec les besoins du territoire ;

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner ses représentants appelés à siéger au sein des instances de France Loire lorsque la commune y est représentée ;

Le maire propose au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré,

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

Le Conseil Municipal

DÉCIDE, à l'unanimité (13 voix) :

- De désigner en qualité de représentant titulaire de la commune auprès de France Loire :
- M. Patrick RICHARD
- De désigner en qualité de représentant suppléant de la commune auprès de France Loire :
- Mme Nathalie RIOU

Les représentants ainsi désignés sont chargés de représenter la commune au sein des instances concernées de France Loire pour siéger en Commissions d'Attribution des Logements.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérécourse : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT

Patrick RICHARD, Maire de Pigny



Certifié exécutoire le :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié sur le site <https://pigny.fr> le :